

Bacs et passerelles, aux Drouilhèdes.

Pour passer la Cèze et le Luech qui séparent les rives de Peyremale, les habitants du village ont, en tous les temps, participé (de main d'homme ou en impôts) à la construction de ponts plus ou moins importants et solides. L'un des plus modestes est celui que l'on avait couché sur la rivière, entre les Drouilhèdes et le Grand Tournant. Si modeste, que l'on parle encore, de nos jours, pour le désigner, de « la passerelle » des Drouilhèdes.

Autrefois, avant que la décision d'édifier un pont ne soit actée par la communauté, par l'administration de la région, les habitants usaient, ci et là, de divers moyens pour effectuer la traversée d'une grève à l'autre. Ils se trouvaient, forcément, des passages aménagés, des passerelles, des barques, aussi. Surtout, lors des périodes de crues.

Ainsi, nous savons qu'au milieu du XIX^e siècle, la famille Malbos faisait passer, pour cinq cents, les bordiers et les voyageurs qui empruntaient cette route reliant Génolhac à St-Ambroix : Auguste Malbos, du Rastel, « avait établi un petit bac sur la rivière de Cèze, au lieu dit le Gai du Rastel » ; Victor Malbos, des Drouilhèdes, possédait, non loin, à environ un kilomètre, « un petit bac, situé au lieu appelé le Galard ».

Si, les premières années, ne sachant s'il leur « était nécessaire d'avoir une autorisation préfectorale », les Malbos gèrent leurs affaires sans habilitation, ils régularisèrent ensuite la situation. Une sage initiative, puisque le préfet adressa son accord pour qu'ils poursuivent leur trafic, enjoignant néanmoins une réglementation très explicite (poids des marchandises, nombre de personnes, tarifs, franchises, etc.), qui soumettait Auguste et Victor Malbos à une activité officielle de bateliers.

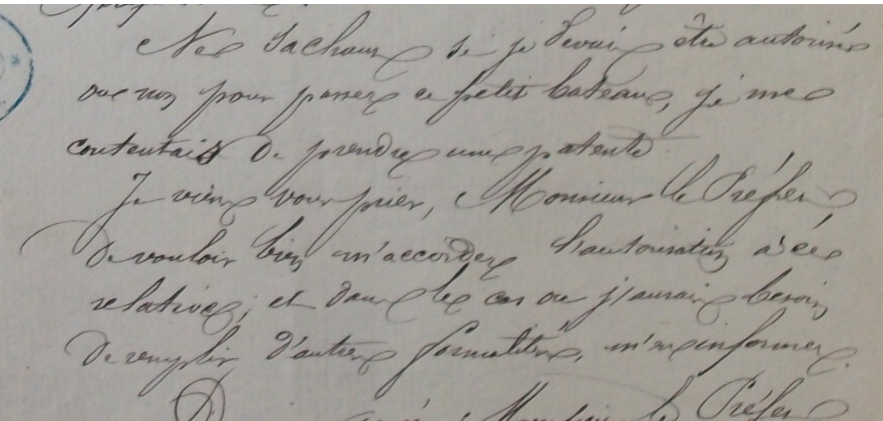
C'est à la même époque que l'on commença à parler d'une passerelle dans les actes, pour évoquer le pont de fortune qui permettait aux habitants des Drouilhèdes de rejoindre Peyremale. Sans doute quelques bois ronds firent une première construction sommaire, avant que la pierre et le mortier ne vinssent remplacer l'édifice originel et instable. Mais le mot passerelle subsista, comme nous pouvons en juger parmi plusieurs documents d'archives.

En 1855, on estima à 114,71 francs le montant des frais à consacrer à la construction d'une passerelle aux Drouilhèdes. En 1900, on détaillait le montant des réparations effectuées à la passerelle du Galard.

En 1902, une souscription fut créée pour le « projet de l'établissement d'une passerelle carrossable ». Les signataires s'engageaient financièrement, précisant la somme qu'ils comptaient verser. On donnait dix, trente ou cinquante francs, selon les familles. Ernest Durand, le curé du village, participa à hauteur de vingt francs ; les Benoît, le père et ses deux fils, donnèrent 150 francs ! Pour le change, certaines familles offrirent des journées de travail : dix-sept hommes s'engagèrent ainsi pour des séries de quatre à six journées de travail. Deux femmes, également : Françoise Romestant et Baptista Brun, inscrites, elles, pour huit journées entières. Leurs tâches furent, probablement, différentes de celles des hommes...

Le mot passerelle a subsisté, jusqu'à nos jours. Aujourd'hui encore, on parle de « la passerelle des Drouilhèdes ». Et, bien que ce passage soit nouvellement reconstruit, il est fort à parier que le pont neuf qui enjambera, bientôt, la Cèze à hauteur du Grand Tournant, sera obstinément appelé « passerelle » par les Peyremalencs.

lettre de Victor Malbos
au Préfet du Gard,
le 15 mai 1856



N° 15
Date de parution
Juillet 2014

Sommaire :

LA NOUVELLE EQUIPE
TRAVAUX
L'ASSAINISSEMENT
PONT DU GRAND TOURNANT
VIE DE LA COMMUNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CCAS
INFOS TAFTA
ENVIRONNEMENT
SPORTS ET LOISIRS
UN PEU D'HISTOIRE



MAIRIE PEYREMALE
Tel: 04 66 25 02 41
Fax: 04 66 25 00 45
mairie.peyremale@wanadoo.fr

Lundi 16 H - 18 H
Mardi 16 H - 18 H
Mercredi 9 H - 12 H
et 16 H - 18 H
Jeudi 16 H - 18 H
Vendredi 16 H - 18 H

Bulletin Municipal
Peyremale été 2014



Votre nouvelle équipe municipale

La nouvelle équipe que vous avez élue en mars dernier et plus particulièrement la commission Communication Publicité Presse s'est mise au travail pour reprendre la réalisation de bulletins municipaux dans le but, comme par le passé, de vous apporter, deux fois l'an, au fil des ces quelques pages, un maximum d'informations sur la vie communale.

Vous avez donc aujourd'hui entre les mains ce premier (si l'on peut dire ainsi) exemplaire.

En espérant qu'il répondra à vos attentes, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Maire : Bernard PERTUS

Conseillers municipaux :

1^{er} adjoint : Guy SILHOL
2^e adjoint : Christel INTORRE
3^e adjoint : Michel SCHMITT

Alain BRUTUS
Manuel CRESPO
Monique FOHANNO
Mireille MOREL-MAROGER
Christian PASCAL
Michael PERTUS
Yveline VIGNES



État d'avancement des travaux d'assainissement collectif

- La tranche des Drouilhèdes est terminée :

Mise en service des trois stations de pompage (les Courtes, les Drouilhèdes, et le camping)
Il est donc possible de se raccorder suivant la procédure prévue à cet effet.
Signer la demande de raccordement en Mairie, retirer et prendre connaissance du règlement d'assainissement.

- Tranche du Claux :

Les circuits gravitaires et refoulement sont terminés ainsi que la pose des boîtes siphonides.
Le contrôle caméra de l'état des canalisations de l'ancien réseau a été effectué, il s'avère que le réseau est en très bon état hors mis trois regards à reprendre.
La station de pompage est en place.



Eaux de baignade

La mise en fonctionnement du nouveau réseau d'assainissement collectif permettra entre autres d'améliorer la qualité de l'eau de la Cèze.

La baignade est interdite sur la Cèze de l'aval du barrage de Sénéchas à l'amont du camping des Drouilhèdes.



Résultats des prélèvements de l'année 2014						Les Drouilhèdes				
11/06/2014	02/07/2014	16/07/2014		11/06/2014	02/07/2014	16/07/2014		11/06/2014	02/07/2014	16/07/2014
Bon	Moyen	Moyen		Bon	Moyen	Moyen		Moyen	Moyen	Moyen
La plaine			Le Vieux moulin			Bon résultat - Résultat moyen - Mauvais résultat 				

Réfection du pont du Grand Tournant

Compte tenu de l'état du pont, il a été décidé de le détruire et le reconstruire en lieu et place.

Les travaux ont débuté le 25/06/2014 :

- déviation de l'alimentation en eau potable des Drouilhèdes
- prélèvement des poissons en pêche électrique à 50m en amont et en aval du pont
- mise en place d'une barrière filtrante

Le passage de la canalisation pour le tout à l'égout est réalisé conjointement.

Durée des travaux, environ 3 mois.



À la guinguette du Grand Tournant ...

Ouverte depuis le 14 juin, les nouveaux propriétaires assurent la restauration durant les travaux du pont du Grand Tournant. Durant l'été, la limonaderie crêpes est ouverte toute la journée de 10h à 1h du matin. Vous pourrez également vous restaurer tous les midis et soirs avec salades, pizzas, grillades. Une soirée musicale est programmée par semaine. Ouverture hors saison estivale les week-ends sur réservation au 04.30.38.57.89.
La fermeture annuelle est prévue de décembre à février.
Lors des travaux de la passerelle des Drouilhèdes, l'accès de la Guinguette du Grand Tournant s'effectue par la D17. Des panneaux de signalisation ont été posés à cet effet.



Organisée par l'association Sportive de Peyremale, la 31e course pédestre

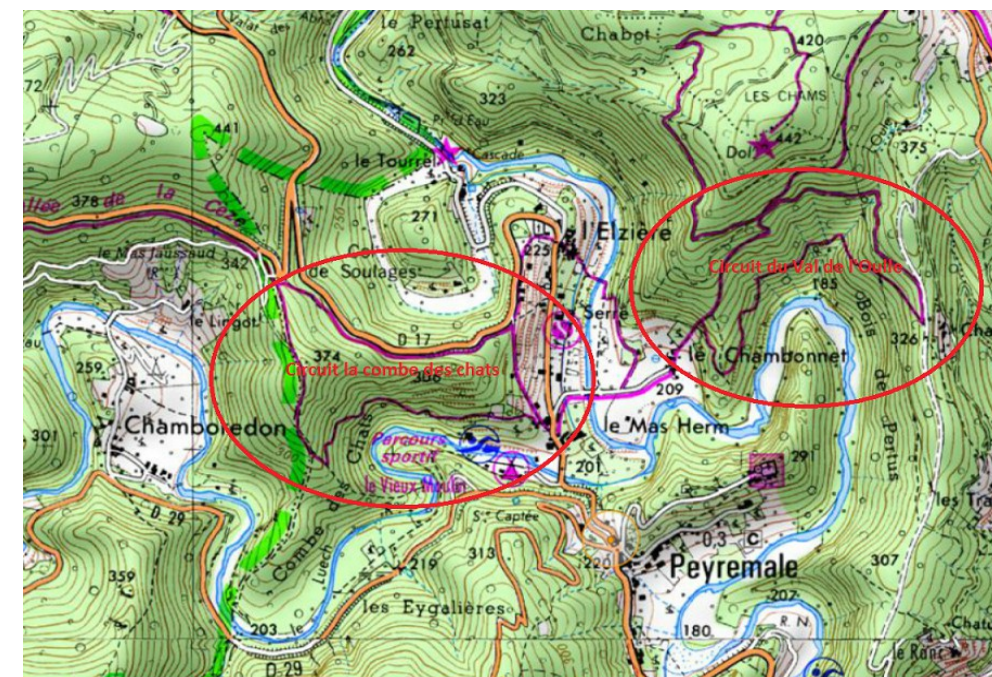
Le Tour du Mirandon a eu lieu dimanche 20 juillet. 111 coureurs et une vingtaine de marcheurs ont participé à l'événement C'est Jean-Sébastien Dessen, qui a remporté l'épreuve en 46'34, juste avant qu'un féroce orage ne s'abatte dès et pendant la remise des prix.

La fête des voisins aux Drouilhèdes

À l'initiative de Cathy et Jean-Marc Rouvière, une quarantaine d'habitants des Drouilhèdes se sont retrouvés le vendredi 23 mai autour du verre de l'amitié et ont partagé les mets que chacun avait apportés.



La pluie s'est invitée pour clore cette soirée sympathique.



I ♥ PEYREMALE

Randonner à Peyremale

Vous trouverez à la mairie, le plan de Peyremale avec les randonnées et à l'office du tourisme à Bessèges), les randonnées proposées dans les villages des alentours.

Encombrants

Les encombrants ne doivent pas être déposés devant les bacs pour les ordures. Les encombrants partent à la déchetterie de Bessèges alors que les ordures sont amenées à Saint Martin de Valgalgues. Nous rappelons que les encombrants sont ramassés sur demande faite en mairie pour les personnes ne disposant pas de moyen de transport.



Décharges sauvages : un peu de civisme

Nous sommes tous concernés par le respect de la nature, les déchetteries ont été mises en place pour éviter les décharges sauvages. Profitons de ces services qui nous sont offerts et prenons le temps de les utiliser à bon aloi. Ces déchets mettront plusieurs centaines d'années à disparaître, les générations futures aimeraient sûrement que nous leur laissions autres choses de plus valorisant.



Nous sommes tous sensibles au bruit de nos voisins, en particulier en période estivale, quand les fenêtres sont ouvertes !

Engins moteurs autorisés :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h
le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.



Le feu

Le 15 mai, le préfet du Gard a pris un **arrêté préfectoral** interdisant l'emploi du feu pour prévenir les incendies de forêts, en raison de l'état de dessèchement de la végétation, du volume important de biomasse combustible et de la présence d'un vent violent. Rappelons que les feux rejettent en grande quantité du gaz carbonique (**gaz à effet de serre**), des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des composés organiques volatils, des goudrons, suies et particules fines cancérigènes, en plus de favoriser le lessivage de la matière organique des sols.

Lorsque cela est possible, il est préférable, afin de **valoriser les matières organiques**, de **composter les broussailles** et de broyer les branches pour en faire du BRF (Bois Raméal Fragmenté), pour fertiliser votre jardin, par exemple.



Augmentation de la subvention annuelle de fonctionnement aux associations

Le 25 avril 2014, le conseil municipal a voté l'augmentation de la subvention de fonctionnement aux associations. Désormais, le montant de cette subvention passe de 110 à 150€ par association.



€ Impôts locaux

Taxation inchangée

Le 25 avril 2014, le conseil municipal a voté le maintien des 3 taxes au même taux pour l'année 2014 que ceux de l'année 2013

Taxe d'habitation : 7.74%
Taxe foncière bâtie : 10.78%
Taxe foncière non bâtie : 51.09%
La redevance ordures ménagères reste fixée à 42€ pour 2014.

Site internet officiel de la Mairie

Le nouveau site internet de votre commune bientôt disponible sur <http://www.peyremale.fr>



Route des Selves (ancienne route)

Par arrêté municipal du 23 mai 2014, la circulation a été interdite à tous véhicules sur la voie communale N° C108 à partir du carrefour du DC 17 jusqu'au carrefour avec la N° C208. Une signalisation sera mise en place par les services municipaux

Relevé des compteurs d'eau

Comme tous les ans les compteurs d'eau seront relevés dans la 1^{re} quinzaine du mois d'août



Alimentation en eau du cimetière

Suite au départ des sœurs de la Dormition, l'alimentation en eau du cimetière n'est plus assurée, il a été mis en place provisoirement une cuve de 1000 litres de récupération d'eau de pluie située au fond à droite en rentrant dans le cimetière





Cet établissement public est une structure administrative dont les ressources sont assurées par les 3 taxes locales : taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties, la contribution économique territoriale (qui succède, en 2010, à la taxe professionnelle), la taxe enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et par différentes dotations et subventions de l'État
Le conseil communautaire et les différentes commissions se réunissent régulièrement.

À Peyremale, c'est le maire - unique représentant de la commune au regard du nombre d'habitants - qui assiste aux conseils communautaires, suppléé par le 1er adjoint.

A la communauté de communes ...

Le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de communes Cévennes Actives, ainsi que les communes de Barjac (précédemment sans intercommunalité), de Molières-sur-Cèze (précédemment Communauté de communes Vivre en Cévennes) et de Saint-Sauveur-de-Cruzières (précédemment Communauté de communes du Pays de Cruzeires) sont rattachées à la Communauté de communes de Cèze-Cévennes, ce qui porte à 23 le nombre de communes de notre nouvelle intercommunalité avec près de 20 000 habitants. Le siège social, qui se trouve sur la commune de Saint-Ambroix (à côté de Carrefour et de la caserne des pompiers), est présidé depuis quelques semaines par M. Olivier Martin.

Les 8 commissions de préparation (également présidées par 8 vice-présidents) ont chacune un représentant de la commune :

- Commission DFCI, agriculture, forêt : Christian Pascal
- Commission prospectives économiques, enfance, jeunesse : Yveline Vignes
- Commission culture, école de musique : Mireille Morel-Maroger
- Commission environnement, gestion des déchets : Michel Schmitt
- Commission développement touristique, valorisation du patrimoine : Manuel Crespo
- Commission finances, communication : Guy Silhol
- Commission activité économique : Monique Fohanno
- Commission développement durable : Christel Intorre

Il convient de rappeler qu'avant la fusion, le conseil municipal avait émis un avis défavorable au projet de périmètre : manque de transparence fiscale, projet de territoire préférentiel... Même si les compétences transférées à ce regroupement sont nombreuses, il est difficile pour l'instant d'anticiper les retombées sur notre village, surtout quand on sait que la première mauvaise nouvelle concernera l'augmentation de l'enlèvement des ordures ménagères qui - malgré 2 ans de répit - nous sera servie en 2015 et verra notre facture faire un bond conséquent.

Une prise de conscience des disparités géographiques, humaines et économiques, des débats autour de nos besoins respectifs seront - espérons-le - la base de décisions ultérieures en adéquation avec les attentes de nos concitoyens, c'est ce que nous demanderons au président Martin. À suivre ...

TRI SELECTIF

Nous rappelons que des points de collecte pour le tri sélectif sont à votre disposition à côté de la mairie et avant le pont des Drouilhèdes. Les habitants et usagers sont invités à trier leurs déchets, les déposer à la déchetterie à Bessèges ou dans ces points de collecte et ne pas encombrer les poubelles. Merci de respecter le travail des employés en charge du ramassage sur la commune.

Horaires de la déchetterie de Bessèges :

Lundi 14 H - 17 H Mardi au Samedi 8H30 - 12 H 14 H - 17 H
Fermé le Dimanche



Le CCAS a repris ses activités

La nouvelle équipe

Le CCAS de la commune a repris ses activités avec la présentation de la nouvelle équipe. Bienvenue aux nouveaux et merci aux anciens de leur présence et expérience indispensable.

Parmi les membres extra-municipaux, nous retrouvons Renée et Lucien Argenson, Marcel Dardailhon, et nous accueillons Mauricette Pouly, Yolaine Absalon et Valérie Brasseur.

Une première réunion a eu lieu courant mai et a permis de faire le point sur le budget du CCAS et sur les activités existantes : repas des aînés en fin d'année et goûter de Noël pour les enfants. Ces animations seront bien sûr reconduites.

Les colis pour les personnes de 75 ans resteront offerts mais ne seront plus portés à domicile (sauf cas de force majeure). Ils devront être retirés en mairie à une date qui sera précisée en fin d'année.



Des questionnements demeurent :

- Comment améliorer la qualité des prestations ?
Concernant le repas des aînés, les menus alléchants sur le papier au moment du choix s'avèrent quelques fois... surprenants ; les goûters pour les enfants s'essouffent à cause du manque de diversité des spectacles disponibles en fin d'année à un prix relativement raisonnable ...
Comment dynamiser Le CCAS avec des activités simples, peu coûteuses et utiles ?

- Comment apporter des recettes supplémentaires étant donné que les problèmes rencontrés restent liés aux prix élevés des prestations ?

Ce sera là le défi à relever pour les années à venir. Toutes les idées seront les bienvenues ! À suivre ..

2 chiffres : la commune compte 45 enfants de 0 à 18 ans et une centenaire Mme Peyric 105 ans!

!!!! INFOS TAFTA !!!!

La Commission Européenne sous la présidence de M. Barroso et avec l'appui de la France sont en pleine négociations d'un traité « Grand Marché Transatlantique », cet accord doit être validé courant 2015.

Quels sont les risques ?

Ouverture à la concurrence des entreprises américaines
Suppression des barrières tarifaires (douanières) et non-tarifaires (sanitaire, environnemental, le phytosanitaire, droit du travail, santé etc....)

Invasion sur le marché européen du poulet lavé au chlore, bœuf aux hormones, porc traité à la ractopamine, autorisation des plantations OGM et retour en force de l'exploitation des GAZ de SCHISTE et GAZ de HOUILLE

De nombreuses **communes et communautés** signent des motions contre ce marché Transatlantique. Peyremale l'a signée, la communauté des communes De Cèze Cévennes constitue un groupe de réflexion..

